



Note explicative du Président du CTCA17

20 août 2026

Chers collègues,

J'espère que vous vous portez bien ; je me réjouis de vous retrouver prochainement en ligne pour le CTCA17 au mois d'octobre.

J'ai préparé un projet d'ordre du jour pour le CTCA17 pour votre examen, qui est disponible à l'adresse <https://iotc.org/meetings/17th-meeting-technical-committee-allocation-criteria-tcac>. Je souhaiterais vous soumettre des commentaires explicatifs et vous inviter, ensuite, à me faire parvenir vos observations, soit en tenant une réunion virtuelle avec moi au cours des 6 prochaines semaines, soit en m'adressant un e-mail (quentinhanich@gmail.com), soit à travers des documents de votre propre délégation.

Comme discuté à la S30 à Malé, le CTCA17 se réunira sous forme virtuelle et déterminera s'il est possible d'élaborer un programme de travail révisé, en se concentrant sur la résolution de questions fondamentales clés. Lors des discussions de la S30, un soutien général a été manifesté en faveur de la suspension des négociations sur les critères et d'un accent à placer sur la résolution de questions fondamentales qui sont nécessaires à un cadre d'allocation.

Alors qu'il est évident qu'aucun consensus ne se dégage, la plupart des membres semblaient accepter une proposition visant à réviser substantiellement et à mettre à jour le programme de travail pour axer les futures réunions du CTCA sur deux questions équilibrées uniquement à chaque réunion, afin que chaque future réunion recommande une résolution pour examen de la CTOI, et que chaque résolution contribue à l'efficacité de la CTOI de manière plus générale en ce qui concerne une voie à suivre pour l'allocation.

Au cours de ces discussions, j'ai affiché une diapositive qui présentait une liste non-exhaustive des potentielles priorités fondamentales qui nécessitaient un accord en tant que conditions préalables à tout cadre d'allocation consécutif. Elles incluaient :

- La juridiction
- Le traitement des pêches artisanales
- L'attribution de l'historique des captures des navires étrangers dans la ZEE
- Les indicateurs pour mesurer l'intérêt pour la pêche (c.-à-d historique des captures, biomasse/taille de la ZEE, etc.)
- Le cadre de transférabilité
- Les lacunes en matière de données– pêche artisanale et haute mer
- Le renforcement des capacités

Je suggère d'axer les discussions du programme de travail du CTCA17 sur l'établissement des priorités des questions fondamentales qui sont des conditions préalables à tout cadre d'allocation consécutif, et d'identifier ensuite deux priorités « équilibrées » pour discussion à une réunion en présentiel du CTCA18, notant avec reconnaissance la proposition de l'Inde d'accueillir cette réunion début février.

Je prends note des avis divergents de nombreuses délégations sur les détails d'un cadre d'allocation et de l'épuisement général face à ce processus. Bien que ma propre expérience se limite à ces deux dernières années, je constate que ces 15 années ont été difficiles pour de nombreuses personnes et délégations. Je note qu'il est demandé au CTCA de négocier un projet de texte mais je ne dispose pas du mandat pour produire ce texte et je ne vois pas non plus se dessiner de consensus sur les termes essentiels. J'entends les points de vue de nombreux membres selon lesquels l'incapacité actuelle à résoudre ces questions d'allocation risque de miner la confiance dans la Commission et crée des incertitudes et des inégalités, notamment pour les États côtiers en développement et les petits États insulaires en développement.

Je partage vos frustrations : il s'agit d'une question complexe, difficile et de la plus haute importance. Le succès ne sera obtenu qu'à travers un compromis difficile et à contrecœur.

Par conséquent, nous sommes désormais clairement à la croisée des chemins. Si le CTCA17 peut virtuellement convenir des priorités fondamentales pour un cadre d'allocation et convenir de deux priorités équilibrées pour discussion au CTCA18, nous aurons alors fait un pas en avant. Cela produira concrètement l'ordre du jour pour une réunion en présentiel du CTCA18 qui devra alors se conclure par une recommandation pour la S31.

Si le CTCA17 ne peut pas convenir concrètement de son propre ordre du jour, alors je ne peux que recommander de dissoudre le CTCA et que la CTOI étudie d'autres voies pour résoudre la répartition équitable des possibilités de pêche et garantir un avenir durable à long terme de ces pêches essentielles.

En attendant, je sollicite vos commentaires sur les priorités fondamentales pour un cadre d'allocation et les deux questions « équilibrées » sur lesquelles nous devrions nous concentrer pour le CTCA18. Je vous encourage à me contacter si vous souhaitez organiser une réunion virtuelle, à m'adresser un e-mail si vous préférez répondre par écrit ou à soumettre un document de votre délégation sur le site web de la réunion. Je diffuserai ensuite un programme de travail révisé début octobre.

J'espère que le CTCA17 réalisera d'importants progrès et je m'engage à vous aider jusqu'à la S31.

Je vous souhaite à tous un très bon voyage.

Cordialement,



Professeur Quentin Hanich

Président - Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA) de la CTOI